

LeMag

Toute l'information pour vivre votre territoire

ANGERVILLIERS
BOULLAY-LES-TROUX
BRIIS-SOUS-FORGES
COURSON-MONTELOUP
FONTENAY-LÈS-BRIIS
FORGES-LES-BAINS
GOMETZ-LA-VILLE
JANVRY
LES MOLIÈRES
LIMOURS
PECQUEUSE
SAINT-JEAN DE BEAUREGARD
SAINT-AURICE-MONTCOURONNE
VAUGRIGNEUSE

DIAGNOSTIC DU
PLAN CLIMAT

RÉNOVATION
DE LA BOISSIÈRE

TRANSPORT
À LA DEMANDE

NOUVEL AGENDA
CULTURE & LOISIRS

PROCHAINS
ÉVÉNEMENTS

À la Une
BUDGET 2019

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Budget 2019

Ambitieux et maîtrisé

Le budget de fonctionnement de la CCPL s'élève à un peu plus de 11 millions d'euros en 2019. D'où proviennent les recettes et à quelles dépenses ces sommes sont-elles affectées ? Quels sont les projets d'investissement ? Quel est l'endettement de la CCPL ? Le Mag vous brosse à grands traits les contours d'un budget ambitieux et maîtrisé.



Pierre Audonneau
Vice-président aux Finances et aux Prospectives

“ Assurer le contrôle de gestion de l'intercommunalité est le fondement même de notre approche. Nous veillons à parfaitement maîtriser les dépenses conformément aux prévisions votées en Conseil communautaire. ”

Répartition des recettes

Ce sont les recettes fiscales qui forment les principales recettes de ce budget : 4 millions d'euros (M€) environ proviennent de l'activité économique et 4 M€ de la taxe d'habitation. Ensuite viennent les dotations destinées à financer les compétences que l'État a transférées aux intercommunalités, au fil des ans, pour un montant de 1,4 M€. Notons que la dotation globale de fonctionnement a baissé de 918 000 € entre 2008 et 2018, perdant ainsi plus de 40% de son montant. Malgré ce désengagement de l'État, la Communauté de Communes maintient la **qualité des services publics locaux tout en poursuivant les investissements à un haut niveau.**

Une autre partie des recettes provient des subventions de la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre des activités enfance jeunesse, ainsi que des produits des services aux administrés pour un montant de 1,5 M€.

Principaux secteurs de dépenses

L'enfance et la **petite enfance** représentent près de 20% des dépenses budgétaires. L'**administration générale** et les **services techniques** représentent chacun environ 10% du budget. La CCPL consacre 8% du budget aux **transports** et 4% à l'**emploi**.

Soutien aux communes

2,5 M€, soit près de 25% du budget, sont consacrés aux communes, principalement par le biais d'un fonds destiné à compenser les pertes des recettes économiques que les communes ont transféré à la communauté depuis 2002. Des fonds de concours d'un montant de 500 000 € abondent également les 14 budgets communaux. Enfin, la CCPL se substitue aux communes pour financer 20% du fonds de péréquation intercommunal.

Investissements

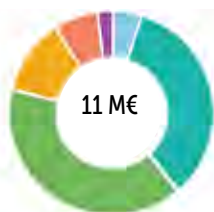
Les principaux investissements en cette année 2019 portent sur la première partie de la rénovation de la **résidence de personnes âgées** de Briis-sous-Forges, sur la création d'une **voie verte cyclopédestre** entre Limours et Saint-Rémy-lès-Chevreuse (première tranche), sur la création d'un **Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)** à Forges-les-Bains et d'un **espace de travail partagé** à côté du siège de la CCPL. Notons que le financement du **déploiement de la fibre optique** sur la totalité du territoire se poursuit chaque année jusqu'à 2020.

La dette

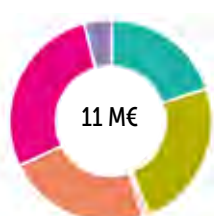
La CCPL continue son désendettement. La dette sera de moins de 500 000 € à la fin 2019 ce qui garantit une **capacité d'investissement très importante** pour les années à venir.



Recettes



Dépenses



Produit des services aux administrés	5 %
Taxes d'habitation et foncières	37 %
Taxe sur les entreprises	37 %
Dotations de l'État	12 %
Participation de la CAF	7 %
Autres recettes	2 %

Dépenses courantes	20 %
Dépenses de personnel	23 %
Charges d'intérêt	0 %
Reversement aux communes	24 %
Reversement à l'État	28 %
Autres dépenses	5 %

Plus d'informations

➤ cc-paysdelimours.fr

i Rubrique "Nous connaître"
"Parutions"
> le rapport d'activité
"Conseil communautaire"
> les comptes-rendus



Édito

L'intercommunalité, c'est la solidarité entre les communes.

Durant la dernière décennie, les réformes territoriales successives ont gravement porté atteinte à la libre administration des collectivités locales, pourtant garantie par la Constitution. Ces lois ont poussé à des regroupements forcés et à des transferts de compétences qui ont conduit à une dévitalisation progressive des communes au profit d'intercommunalités puissantes et de plus en plus grandes.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui reconnaissent les excès d'une telle démarche contraignante et aveugle qui ne tient pas compte des diversités locales. Sous la pression des élus locaux, la loi est ainsi revenue sur l'obligation qui était faite aux communes de transférer automatiquement aux Communautés de Communes, les compétences "eau" et "assainissement" en 2020. Notre Communauté a saisi cette opportunité pour décider à l'unanimité de ne pas procéder à ce transfert et de laisser le temps aux communes de décider du moment et des conditions de ce transfert.

Pour ma part, je suis pour **un État qui fixe un cadre garant d'égalité** entre les habitants et les territoires et pour **des collectivités qui administrent et expérimentent librement**.

Nous avons besoin de parler projets, cohésion territoriale, transition écologique, services publics locaux, politiques de santé, enjeux de mobilité, emploi et développement économique, logement pour tous.... au lieu de parler uniquement de contraintes et d'obligations administratives. De plus, au cours de cette décennie, l'État a considérablement réduit ses dotations au bloc communal.



Le préfet de l'Essonne, Jean-Benoît Albertini, aux côtés de Bernard Vera, le 17 juin 2019, lors de la signature de l'avenant au contrat de ruralité au profit des projets locaux.

C'est pourquoi, dans ce contexte difficile où la CCPL a elle-même perdu plus de 40% de sa dotation d'État, notre Communauté a augmenté encore sa dotation de solidarité communautaire destinée aux communes afin qu'elles puissent poursuivre leurs projets et répondre aux besoins de leurs habitants.

Ainsi, les communes occupent de plus en plus une place privilégiée dans une construction intercommunale respectueuse des choix communaux. C'est pourquoi, j'ai souhaité que les Maires soient désormais membres de droit du Bureau communautaire dans la recherche d'une gouvernance équilibrée entre les enjeux communaux et intercommunaux.

L'intercommunalité nous permet ainsi **d'affronter ensemble les mutations en cours et les enjeux d'avenir** en recherchant les solutions adaptées et concrètes que nos habitants attendent dans notre bassin de vie et d'emploi.

Belle rentrée à toutes et à tous,

Bien à vous

Bernard Vera
Président

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Diagnostic du plan *climat*

En avril dernier, la Communauté de Communes finalisait le diagnostic de son Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce document présente un état des lieux des consommations et ressources énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques sur le territoire.

Conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la CCPL s'est engagée en septembre 2018 dans l'élaboration de son PCAET. **Le plan climat du Pays de Limours définira un programme d'action pour lutter contre le changement climatique.**

Étapes clés du plan climat



Nous sommes confrontés à la vulnérabilité du territoire face aux évolutions climatiques. Le diagnostic doit permettre d'établir un programme d'action hiérarchisé, planifié et budgétisé. Tous ensemble, mettons en œuvre une stratégie afin d'adapter notre territoire au changement climatique.

Élaboration d'un plan d'action

La CCPL établit sa stratégie territoriale. Son plan d'action s'étendra sur 6 ans (2020-2026). Nous avons l'occasion de valoriser des initiatives déjà mises en œuvre sur le territoire. Nous nous engagerons dans de nouveaux projets favorables à la sobriété énergétique et à l'adaptation aux évolutions climatiques.

La CCPL se mobilise

Certaines actions dont la nécessité est évidente, sont déjà en cours d'instruction par l'intercommunalité. À titre d'exemple, une campagne de diagnostic énergétique a été établie par l'ALEC Ouest Essonne sur le patrimoine bâti de la CCPL. Un plan pluriannuel d'investissement permettant de diminuer la consommation en énergie, est en cours de préparation. Il prévoit une isolation correcte des bâtiments intercommunaux. La CCPL espère également faire évoluer les habitudes des usagers de ses bâtiments publics, acteurs des consommations d'énergie.

Un devoir d'exemplarité

La CCPL organisait en juillet dernier des ateliers de sensibilisation pour ses agents. Une opportunité pour eux de mieux connaître les enjeux du territoire en matière de climat, d'énergie et de pollution. Les agents ont pu réfléchir aux "bons gestes" du quotidien et partager leurs idées d'actions qu'ils aimeraient entreprendre. Ce mois-ci, les 244 élus du territoire sont invités à **un séminaire sur le plan climat**. L'occasion de réfléchir aux projets qui pourraient émerger dans leurs communes.



👍 **Envie d'agir pour notre planète ? Partagez vos idées et projets !**

Tous acteurs de la lutte contre le changement climatique

Le changement climatique est désormais reconnu comme une réalité. Il affecte la totalité de la planète. **Cette problématique requiert une solidarité de tous.** Habitants, entreprises, associations, établissements publics, toutes vos initiatives sont importantes. Vous pouvez favoriser un fonctionnement et un développement plus durable de notre territoire.

Si vous souhaitez vous engager pour le climat, le service environnement peut vous renseigner sur les dynamiques déjà existantes.

Plan alimentaire

Dans le cadre de son plan climat, la Communauté de Communes s'est impliquée dans l'élaboration d'un Plan alimentaire territorial (PAT). Elle a créé un groupe "alimentation et agriculture" réunissant des acteurs des 14 communes du Pays des Limours. Le groupe se réunit une fois par mois. Le diagnostic PAT est aujourd'hui finalisé. Le groupe réfléchit à une stratégie qui complètera le PCAET en matière d'alimentation et d'agriculture locales.

Service environnement

✉ pcaet@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 78 28

➡ cc-paysdelimours.fr
Découvrez la synthèse du diagnostic du plan climat



Léopold Le Compagnon
Vice-président à l'Environnement et à la Mutualisation

“ Nous ne sommes pas naïfs. Nos efforts n'engendreront pas une diminution de la hausse des températures... Cependant, nous devons tous être convaincus qu'en modifiant nos habitudes et une partie de notre mode de vie, nous participerons à cet effort mondial. ”

Rénovation de la *Boissière*

La Communauté de Communes se lance dans des travaux d'amélioration des locaux de la Résidence pour personnes âgées (RPA) "Boissière". Elle souhaite proposer aux administrés du territoire des foyers confortables, sécurisés et respectueux de l'environnement.



L'action sociale reste une compétence majeure pour les communes. La CCPL, au travers de sa compétence facultative, intervient dans ce domaine afin de **venir en aide aux personnes les plus fragiles notamment les personnes âgées.**



Sur le territoire, 4 structures accueillent les personnes âgées. Il existe 2 foyers de logements, la résidence Boissière à Briis-sous-Forges et la résidence de l'Allée aux Moines à Limours, ainsi que 2 maisons de retraite, le Château de la Fontaine aux Cossons à Vaugrigneuse et Le Village d'Angervilliers.

Présentation de la Boissière

La résidence pour personnes âgées Boissière est une résidence d'autonomie, non médicalisée, destinée à l'ensemble des 14 communes du territoire.

Elle permet à des personnes retraitées valides de vivre leur retraite en **conciliant indépendance et sécurité.**

Située à Briis-sous-Forges, la RPA propose 63 studios de 35 m², avec terrasse au rez-de-chaussée ou balcon pour les logements en étage. Elle dispose d'un jardin aménagé, d'une grande terrasse et d'un parking. Les résidents installent leurs meubles et aménagent leur logement selon leur goût. Ils disposent également d'espaces communs leur permettant de tisser des relations privilégiées avec d'autres résidents et des personnes de l'extérieur.

Renforcer la transition écologique et la cohésion sociale

Construite voici 45 ans, la résidence Boissière a aujourd'hui besoin d'être réhabilitée. La CCPL, alors qu'elle n'est pas propriétaire de cette RPA, a décidé de participer financièrement à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment.

En effet, la CCPL se conforme à ses statuts de développer la politique du logement sur le territoire et notamment de **créer et participer à la gestion de résidences-autonomie, dirigée vers l'ensemble de ses communes.**

La CCPL prévoit des travaux d'**amélioration énergétique** mais également d'**amélioration des conditions de vie et d'accueil.**

La rénovation comprend :

- le ravalement technique des façades,
- la mise en place d'une ventilation,
- le remplacement des menuiseries et occultations,
- la réfection électrique des logements,
- la remise en état des salles de bains et des colonnes d'évacuation des logements,
- la réhabilitation du sas d'entrée avec mise en place d'une porte coulissante et d'un contrôle d'accès,
- l'accès des studios à Internet.

La réhabilitation s'avère également nécessaire afin de pouvoir remplir la résidence et augmenter sa capacité d'accueil. En effet, il convient de satisfaire les nouveaux résidents ayant des demandes plus modernes comme l'accès à Internet.

Grâce à ce projet, la qualité de vie des résidents sera nettement améliorée. Les conditions de travail du personnel de l'établissement seront meilleures. Il n'y a actuellement aucun bureau d'accueil adapté à la rencontre des familles ou à la gestion du foyer. Une reconfiguration de l'entrée permettra d'améliorer le contrôle d'accès et la sécurité des personnes au sein de l'établissement. L'entrée sera plus visible, accueillante et chaleureuse pour les visiteurs.

Coût du projet : environ 2 millions d'euros.
Début des travaux : octobre 2019.
Fin estimée des travaux : juillet 2020.



Emmanuel Dassa
Maire de Briis-sous-Forges et conseiller communautaire délégué à la Culture

“ La Boissière est destinée aux aînés de notre territoire. Pour que cette résidence reste accessible à tous, la commune de Briis s'en est portée acquéreur. Je suis très heureux que la CCPL s'engage à nos côtés pour cette rénovation attendue depuis plus de 15 ans par les résidents. ”

RPA Boissière

📍 240 rue Boissière à Briis-sous-Forges

Transport à la *demande*

Grâce à un service de Transport à la demande (TAD), la CCPL souhaite faciliter vos déplacements sur l'ensemble des 14 communes du territoire.

Dès la fin de l'année, la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), en partenariat avec Île-de-France Mobilités, mettront en œuvre des phases tests du transport à la demande.

Le transport à la demande représente une alternative viable face aux modes de déplacement habituels. Le TAD limite les émissions de CO2. Il permet de mieux gérer le trafic routier. Il répond plus efficacement aux besoins des particuliers et des entreprises. Sa souplesse et son efficacité intéressent la CCPL.

Le transport à la demande, qu'est-ce que c'est ?

Déplacement ponctuel ou de proximité, le transport à la demande complète l'offre de transport du réseau traditionnel. Né au milieu des années 1970, le TAD visait initialement à assurer des dessertes au niveau des zones rurales peu denses et à offrir une alternative de déplacement aux personnes à mobilité réduite. Le concept a évolué. À présent, il concerne également la desserte de zones périurbaines voire urbaines. Il offre une gamme de services très variée. Il s'adresse à tout public, en substitution des lignes régulières insuffisamment fréquentées.

Mais il permet aussi les dessertes d'équipements particuliers (marchés, lieux publics, services de soirée, liaisons domicile-travail). La périurbanisation et la dispersion des origines/destinations ont favorisé l'émergence de cette forme de transport public. Basé sur le principe d'optimisation du trajet en fonction des personnes transportées, le TAD apparaît comme un service de mobilité durable et flexible permettant d'assurer le droit au transport pour tous.

Le TAD représente donc un mode de transport alternatif à la voiture personnelle, au taxi et aux transports en commun. Sa principale spécificité est qu'il ne fonctionne que sur réservation. Ce mode de transport est très souple. Il s'adapte à des situations inhabituelles et à des publics très variés.

Voici quelques situations dans lesquelles le TAD peut être utile :

- Pour pallier l'absence de liaisons régulières de bus dans certaines petites communes.
- Pour gérer les déplacements quotidiens de salariés en horaires décalés.
- Pour organiser des sorties et autres activités pour les jeunes et les seniors (possibilité de prestations payantes).
- Pour mettre en place un service de soirée afin d'éviter que des conducteurs prennent le volant (service payant).

Service transports

✉ transports@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 69 89

➔ cc-paysdelimours.fr



La Communauté de Communes propose depuis un an une nouvelle manière de vous déplacer, en complément de l'offre de transports en commun.

11 communes de la CCPL adhèrent à **Rezo Pouce, 1^{er} réseau d'autostop sécurisé et organisé en France**. Rezo Pouce s'inscrit dans une **démarche écocitoyenne**. Il met en relation des conducteurs solidaires et des **autostoppeurs âgés de plus de 16 ans**.

Semaine de la mobilité Vivez Rezo Pouce

Samedi 21 septembre à 10h

Du 16 au 22 septembre se déroule en France la semaine de la mobilité. À cette occasion, la CCPL convie les conducteurs et passagers "Rezo Pouce" ainsi que tous les adeptes de l'autostop, à venir faire connaissance. Venez échanger sur ce service d'autostop. Comment est-il possible de l'améliorer sur le territoire ?

📍 Siège de la CCPL

✉ rezopouce@cc-paysdelimours.fr

➔ cc-paysdelimours.fr
rezopouce.fr

📱 Téléchargez l'application mobile
Rezo Pouce



William Berrichillo
Vice-président aux Transports

“ La CCPL est en recherche constante d'amélioration des moyens de déplacement sur notre territoire. Le TAD demain, et Rezo Pouce aujourd'hui, sont des solutions qui permettent à chacun de se déplacer de manière simple, efficace et de baisser ainsi le CO2. ”



Nouvel *agenda* culture & loisirs



La rubrique "Actualités" vous informe, quant à elle, sur les grandes actualités et les projets de la CCPL.

Optimisation des données

L'agenda fonctionne via **Apidae** : une **plateforme de travail collaborative** permettant de créer, enrichir, lier, exploiter les données touristiques de notre territoire. La CCPL et ses 14 communes membres peuvent partager les informations avec les autres utilisateurs du réseau comme le Comité départemental du tourisme de l'Essonne (CDT91), le Comité régional du tourisme Paris-Île-de-France (CRT), mais également les offices de tourisme de la région.

Les acteurs de l'agenda

Afin d'annoncer les événements, les mairies, associations et partenaires locaux, compléteront un formulaire en ligne, **au moins 10 jours avant la date de la manifestation**.

Les informations devront être complètes et les photos **libres de droits**.

Les services de la CCPL valideront les projets et leur mise en ligne.

Service communication

i 01 64 90 74 06

communication@cc-paysdelimours.fr

Service culturel

i 01 64 90 01 40

service.culturel@cc-paysdelimours.fr

cc-paysdelimours.fr

[f](https://www.facebook.com/CCPAYSEDELIMOURS) [t](https://twitter.com/CCPAYSEDELIMOURS) @CCPAYSEDELIMOURS

La Communauté de Communes lance un agenda partagé numérique. Toutes les manifestations du Pays de Limours seront désormais annoncées sur un même support. Vous pourrez découvrir les événements ayant lieu dans votre commune mais plus encore, dans les communes voisines du territoire.

Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont organisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours. **La CCPL a souhaité vous informer de façon plus large sur ces événements culturels, sportifs et de loisirs.**

Afin d'être toujours au plus proche des habitants, la Communauté de Communes développe de nouveaux supports de communication. En mars 2018, le premier numéro du magazine d'information trimestriel, **"Le Mag, toute l'information pour vivre votre territoire"** (le N°4 est entre vos mains), était distribué dans votre boîte aux lettres. En octobre 2018, votre communauté rejoignait les réseaux sociaux, **Facebook et Twitter**. Vous pouvez y découvrir l'actualité en temps réel. Aujourd'hui, la CCPL lance un **agenda partagé sur son site Internet**.

Tous les événements destinés aux habitants du Pays de Limours

Vous pourrez découvrir **sur un même support l'offre événementielle des 14 communes** de la CCPL, ouverte à la **population locale** : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Jean de Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne et Vaugrigneuse.

Ne manquez aucune des manifestations qui animent notre territoire : forums des associations, fêtes de village, expositions, randonnées, concerts, spectacles, salons, brocantes, etc.

Les agendas de vos mairies respectives restent néanmoins incontournables afin de connaître tous les événements dédiés exclusivement aux habitants de la commune. Les conseils municipaux, assemblées générales, manifestations à caractère religieux ou politique ainsi que toutes festivités internes à une association ne seront pas concernés par l'agenda intercommunal.

L'agenda sera en ligne sur le site web de la CCPL dans la rubrique **"Agenda"**.



Amélie Delrue
Chargée de communication

“ Un agenda numérique est désormais à votre service avec l'offre culturelle et événementielle du Pays de Limours. Mutualiser l'information autour d'une dynamique collective et collaborative, telle est l'ambition de la Communauté de Communes grâce à Apidae. ”

Prochains événements

RV du Dév'Éco.

Avec Initiative, je crée, je gagne
19 septembre à 10h
Conférence d'Initiative Essonne

Quelle stratégie commerciale pour mon entreprise ?

9 octobre à 14h
Atelier de la CCI de l'Essonne

Stratégie de croissance

14 octobre à 14h
Conférence d'Initiative Essonne

Bien communiquer

21 novembre à 9h30
Conférence de France Active Essonne

📍 Siège de la CCPL

📄 Inscription obligatoire
01 64 90 77 66
dev.eco@cc-paysdelimours.fr

Journée du Patrimoine Le Pays de Limours

Dimanche 22 septembre
Destinations surprises
Circuit commenté en car
📍 Départs du siège de la CCPL
Horaires communiqués prochainement

📄 Inscription obligatoire
service.culturel@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 01 40



Réunion publique "Une ressourcerie en Pays de Limours ?"



Samedi 28 septembre de 10h à 12h
Et si nous parlons de récupération, valorisation et revente de biens considérés comme des déchets ? La CCPL et *Ressources&Vous* souhaitent développer un réseau de ressourceries sur le territoire. Venez vous informer et partager vos idées.

📍 Siège de la CCPL

📄 01 64 90 77 66
dev.eco@cc-paysdelimours.fr



LeMag

NUMÉRO 4 / SEPTEMBRE 2019

Directeur de publication : Bernard Vera
Rédaction et maquette : Amélie Delrue
Conception graphique : ikuki
Impression : Print Price
sur papier Oxygène Silk certifié PEFC 100 %
(13 000 exemplaires)
Distribution : BAL IDF

Communauté de Communes
du Pays de Limours
615 rue Fontaine de Ville
91640 Briis-sous-Forges
01 64 90 79 00
accueil@cc-paysdelimours.fr

Communauté de
Communes du
**PAYS de
LIMOURS**



Rezo Pouce



L'autostop sécurisé en France

Semaine de la mobilité Vivez Rezo Pouce

Samedi 21 septembre à 10 h
Conducteurs solidaires et adeptes de
l'autostop, venez faire connaissance.
Vous pourrez échanger sur ce service
et ses améliorations possibles.

📍 Siège de la CCPL

📄 rezopouce@cc-paysdelimours.fr

➔ cc-paysdelimours.fr
rezopouce.fr



Réunion d'information pour les futurs parents

Mardi 10 décembre à 13h30
L'arrivée d'un enfant suscite
de nombreuses questions. Le service
petite enfance, la CAF et la PMI
vous accompagnent.

Inscription auprès de la CAF
au 01 69 26 85 47.

📍 Pôle petite enfance à Soucy

📄 petite-enfance@cc-paysdelimours.fr

Service emploi



Particuliers et entreprises,
des conseillères professionnelles
vous aident et vous accompagnent
dans vos recherches.

📄 01 64 90 80 81
emploi@cc-paysdelimours.fr

Plus d'informations

Abonnez-vous à **La Lettre**

➔ cc-paysdelimours.fr

